

BUREAU VERITAS

## CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

GARDAN GY.80 (tous modèles)

Commande de profondeur

Alésage de la bague de téflon de guidage du tube du manche dans la planche de bord (P/N 80.22.1101).

(Appareils présérie et série n° 03, 04, 05 et 1 à 31 inclus sauf n°s 25 et 30).

Pour éviter un durcissement de la commande de profondeur par suite de la contraction de la bague téflon n° 80.22.1101 à basse température, l'alésage intérieur de cette bague doit être porté à :

$\varnothing 25,5 + 0,3 \text{ mm}$   
 $+ 0 \text{ mm}$

A effectuer dès que possible et en tout cas avant le 1er MAI 1964.

Cf. SUD SERVICE n° 6 du 25/1/64

Date : 9.3.64

Matériel : GARDAN GY.80 (tous modèles)

Référence : 64-7-4